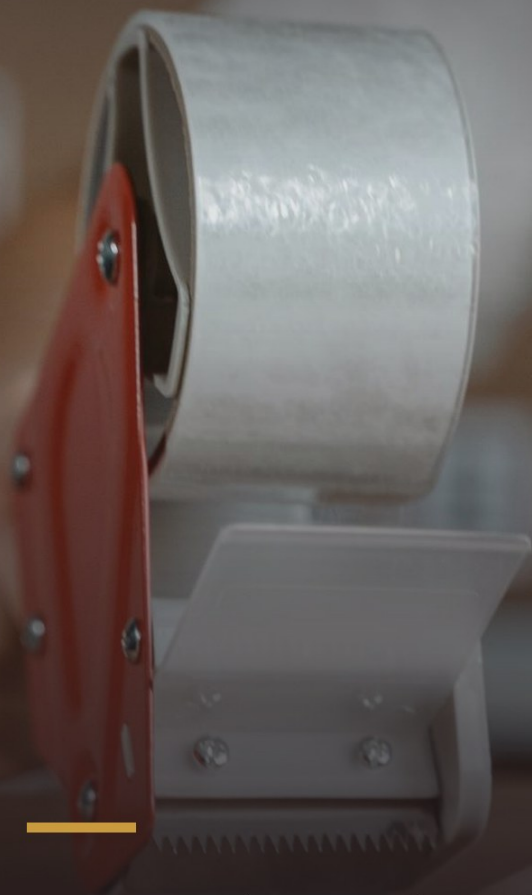




La check-list du déménagement

Toutes les étapes, de trois mois avant au mois qui suit l'arrivée

GUIDE PRATIQUE MÉDOC MAG

La check-list du déménagement

Toutes les étapes, de trois mois avant au mois qui suit l'arrivée

Au sommaire

- 01 Trois mois avant
- 02 Un mois avant
- 03 Quinze jours avant
- 04 Le jour J
- 05 Le mois suivant
- 06 Les cartons : les bons réflexes
- 07 Sources

Édité par PRODIF pour Médoc Mag (saint-laurent-medoc.fr). Rédaction : La rédaction Médoc Mag. Version du 14 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les règles en vigueur, les notices des fabricants et l'avis d'un professionnel pour votre situation. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Trois mois avant

- ☐ Envoyer son préavis au propriétaire, si l'on est locataire.
- ☐ Demander plusieurs devis de déménageurs, ou réserver un véhicule.
- ☐ Poser ses jours de congé.
- ☐ Inscrire les enfants dans leur nouvelle école.
- ☐ Commencer à chercher un médecin traitant près du nouveau logement.

CHAPITRE 02

Un mois avant

- ☐ Trier, donner, vendre ce que l'on ne garde pas.
- ☐ Commencer les cartons des objets peu utilisés.
- ☐ Souscrire l'assurance du nouveau logement.
- ☐ Transférer ou souscrire électricité, gaz, eau et internet.
- ☐ Prévoir la réexpédition du courrier.

CHAPITRE 03

Quinze jours avant

- ☐ Déclarer son changement d'adresse en ligne sur service-public.fr.
- ☐ Confirmer le déménageur ou la location du véhicule.
- ☐ Préparer un sac « premier jour » : papiers, chargeurs, médicaments, outils, draps.

CHAPITRE 04

Le jour J

- ☐ Relever les compteurs dans l'ancien et le nouveau logement.
- ☐ Faire l'état des lieux de sortie et d'entrée.
- ☐ Vérifier qu'aucun carton n'est oublié.

CHAPITRE 05

Le mois suivant

- ☐ Modifier l'adresse de la carte grise.
- ☐ S'inscrire sur les listes électorales.
- ☐ Prévenir banque, employeur, mutuelle, caisse de retraite.
- ☐ Déclarer son nouveau médecin traitant.
- ☐ Se présenter à la mairie.

CHAPITRE 06

Les cartons : les bons réflexes

- Un carton = une pièce, avec le contenu écrit sur deux côtés.
- Les objets lourds dans les petits cartons, les légers dans les grands.
- La vaisselle emballée une à une, posée sur la tranche.
- Un carton « à ouvrir en premier » par personne.

RÉFÉRENCES

Sources

Service-public.fr — Changement d'adresse en ligne

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Service-public.fr — Inscription sur les listes électorales

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1367>